

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Prépa aux métiers de l'investigation privée

Identité :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Lieu de formation souhaité: Paris Montpellier

Téléphone Mail

Formation:

Diplômes obtenus, niveau d'études, équivalence professionnelle:

.....

.....

Situation actuelle:

- Salarié
- Travailleur indépendant
- Etudiant
- Demandeur d'emploi
- Autres (à préciser)

Avez-vous une expérience dans la profession d'Agent de Recherches Privées?

OUI NON

A : Le :

Signature

I. F. A. R. (Institut de Formation d'Agents de Recherches)
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Certification QUALIANOR : 142SP – Certifié DATADOCK
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Fax : 09 70 06 64 48 - Mail : formation-ifar@orange.fr

INSCRIPTION A LA FORMATION D'AGENT DE RECHERCHES PRIVEES

RAPPEL SUR LA FORMATION

L'IFAR délivre le diplôme de Détective- Agent de Recherches Privées. Ce diplôme est nécessaire pour exercer ce métier. La formation se déroule sur Montpellier mais peut également être ouverte sur Lyon ou Paris si le nombre minimum de stagiaires est atteint sur ces zones géographiques.

Le cycle de formation concerne les stagiaires se destinant à exercer la profession de salarié de cabinet, de Directeur de cabinet ou bien d'enquêteur indépendant.

BUT ET CONTENU DE LA FORMATION PREPA

Pour pallier au fait que certains candidats ne remplissant pas les conditions d'admissibilité pour suivre les formations « Titre » ou « CQP » d'Agents de Recherches Privées alors qu'il semblerait qu'ils présentent des qualités essentielles pour exercer ladite profession au vu de leur parcours ou de leur motivation, l'IFAR propose une formation « préparatoire », préalable aux formations diplômantes, visant à assurer une remise à niveau des candidats qui la suivent.

Les 420 heures de formation sont dispensées en centre à raison de 35 heures par semaine (de mars à juin). Si vous réussissez aux examens, vous serez admis à la formation diplômante TITRE ou CQP à la session suivante.

La formation PREPA est accessible pour ceux qui ont :

- Un niveau bac
- Le permis de conduire et un véhicule personnel
- Un casier judiciaire vierge

FORMALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à envoyer par courrier à :
IFAR - service inscription - BP 50148, 34003 Montpellier cedex 1

Seuls les dossiers d'inscriptions envoyés complets (avec l'intégralité des pièces demandées) et avant le 20 JANVIER 2019 seront pris en compte.

Ce dossier doit contenir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Un CV
- Une lettre de motivation
- 2 photos d'identité (au format réglementaire avec mentions de vos noms et prénoms au dos)
- La photocopie de vos diplômes
- La production de l'extrait N° 3 du casier à demander en ligne sur <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>
- La photocopie de votre permis de conduire
- Une enveloppe à votre nom affranchie au tarif en vigueur

Après étude de votre dossier, si vous rassemblez les conditions d'admissibilité vous recevrez :
- Une convocation pour un entretien individuel de sélection organisé au mois de juin.
- Le règlement intérieur de la formation.

La formation étant dispensée en effectif restreint, les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles. Il est conseillé d'envoyer la demande d'inscription sans délais.

La formation aura lieu du 3 avril 2019 au 28 juin 2019.

RAPPEL SUR LES DISPOSITIONS FINANCIERES

Coût de la formation PREPA : **3612[€]** (prix de l'action de formation) + **70[€]** (frais d'inscription) + **250[€]** (Coût des ouvrages pédagogiques), soit un coût total de **3932[€]**.

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander à votre employeur un CIF ou un DIF (Congé ou Droit Individuel à la Formation). Vous pouvez trouver des informations sur le site <http://www.droit-individuel-formation.fr>

ou sur:

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html>

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander au Pôle Emploi de votre région si vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques à votre situation.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à adresser un mail à ifar@ifar.one